

2024 - 132 Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
Service : Aménagement du territoire
Référence : NP

Objet : « ROUTE DE LA CARTERIE » - MODIFICATION DE LA DENOMINATION - APPROBATION

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Yvan VALLEE, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE	Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS
Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU	Olivier MICHE à Olivier SCOTTO
Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET	Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA
Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO	Adeline BRETIN à Françoise FOUBERT
Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE	

Absents excusés : Patrice BOLO, Olivier FRANC, Farid OULAMI

Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de conseillers effectivement présents : 23
Secrétaire : Laëticia BAR

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSE

Aujourd'hui, deux rues de la Commune portent une dénomination proche, entre la rue de la Carterie et la route de la Carterie, ce qui engendre des confusions dans les adresses.

Dans un souci d'apporter une solution concrète à ces difficultés liées notamment à la distribution du courrier, à la livraison des colis et à l'organisation des services de secours, il paraît pertinent de revoir la dénomination d'une des deux voies et l'attribution de numéros de voirie.

Treize habitations sont situées sur cette route de la Carterie et 20 habitations sont localisées sur la rue de la Carterie.

La rue de la Carterie a pris le nom du lieudit préexistant. Sa localisation est cohérente et elle présente le plus de numéros de voirie.

La route de la Carterie est située en sortie du hameau la Bazillière. Elle s'inscrit en continuité de la Grande Rue.

A ce titre, cette dénomination est proposée en remplacement du tronçon de l'ancienne route de la Carterie. Il convient donc de prolonger la dénomination Grande Rue en lieu et place de la route de la Carterie et de renuméroter les 13 adresses se situant sur ce tronçon.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie du 28 novembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 9 décembre 2024 ;

Vu les plans annexés à la présente délibération ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- prolonger la dénomination de la Grande Rue en lieu et place de la route de la Carterie ;
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **16 DEC. 2024**

Laëticia Bar
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/12/2024 au 20/02/2025 et transmise en Préfecture le 19/12/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gioriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.